



Conférence de presse de rentrée de Philippe Delorme, Secrétaire général de l'Enseignement catholique

jeudi 21 septembre 2023

Éduquer à la liberté responsable

Heureux de vous accueillir pour la traditionnelle conférence de presse de rentrée... Nous nous retrouvons dans un lieu inhabituel... Vous en connaissez la raison... L'explosion du 21 juin dernier de l'école Paris American Academy a rendu nos locaux inaccessibles... Trois personnes sont malheureusement décédées, deux enseignantes de l'école et une salariée de la Mutuelle Saint Christophe, nos voisins et partenaires. L'un des membres du Sgec se remet bien de ses graves brûlures.

Nous avons emménagé pour, nous l'espérons, une année au plus, au 22^e étage de la Tour Montparnasse avec les autres organismes de l'Enseignement catholique de la rue Saint-Jacques.

* * *

Il ne vous aura pas échappé que l'éducation a pris une certaine place dans le débat public, à l'occasion de cette rentrée 2023...

Qui s'en plaindra ? Certainement pas moi... Il est toujours satisfaisant, et même louable, que le débat national se préoccupe de la question éducative... L'École est si importante ! Quand bien même elle n'est pas toute seule pour éduquer ! « *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* », rappelle le pape François, se référant à une belle tradition africaine. Oui, l'École apporte beaucoup... Mais elle ne peut pas tout donner, et on ne peut pas tout en attendre.

Donc l'éducation a pris une certaine place dans le débat public, mais qu'est-ce qu'on entend dire de l'éducation et de l'École en cette rentrée ?

Il y a ce qu'il est convenu d'appeler les « annonces » de rentrée. Elles sont venues successivement remplir vos colonnes... La rémunération des enseignants et le Pacte, le Fonds d'innovation pédagogique, le calendrier du bac, la réforme de la voie professionnelle, les remplacements de courte durée, la promesse d'un enseignant devant chaque élève, la douloureuse question du harcèlement...

Mais il y a eu aussi plus globalement les débats qui questionnent les « grands » sujets éducatifs : l'autorité, les savoirs fondamentaux, la place des parents, la citoyenneté, etc.

Finalement, un vaste panorama d'interrogations à la fois sur le rôle de l'École dans la société et donc aussi sur les responsabilités qui doivent s'exercer en matière d'éducation... Responsabilité de l'État, indéniablement, mais pas uniquement, puisque heureusement il n'est pas tout seul !... Et quand bien même, quand il s'agit de la responsabilité de l'État, de quelle manière convient-il qu'il l'exerce ?

Comme observateur, mais encore plus comme acteur responsable, ce contexte et ces débats me donnent le sentiment renforcé qu'il faut, encore et toujours, parler et se préoccuper de la liberté, quand on parle d'enseignement et d'éducation. **Je suis convaincu qu'il faut parler de liberté responsable, pour éduquer à la liberté responsable.**

Je ne vous surprends pas en disant cela, et en vous parlant d'« École libre »... Si j'y reviens devant vous cette année, ce n'est pas pour rabâcher... Si je le fais, c'est que je m'inquiète parfois de l'effacement relatif de la liberté et de la responsabilité dans les débats que je viens d'évoquer. J'ai pu en effet être déconcerté, voire contrarié, par tel ou tel commentaire ou réaction qui se félicitaient à l'envi que tout soit réglé d'en haut, qu'il y ait toujours plus de cadre(s), qu'une réponse univoque soit apportée à la diversité des situations éducatives... Je pense aux commentaires sur le Protocole mixité que nous avons signé avec l'État : alors qu'il fait appel à la responsabilité de chacun, certains auraient préféré y trouver de la coercition.

J'ai aussi en tête les réactions sur l'interdiction du port de l'abaya : a-t-on vraiment mobilisé ainsi les acteurs dans leur responsabilité éducative ?

Il y aurait encore un sujet pour illustrer mon propos ; un sujet dit d'« actualité », la question de l'autorité. Comment parler d'autorité et espérer son « rétablissement », si on ne l'assoit pas sur la responsabilité des éducateurs, et plus encore si on ne l'enracine pas dans l'implication et l'engagement de femmes et d'hommes libres ? On ne saurait parler d'autorité, celle qui fait grandir, sans parler de liberté !

En tout cela, la liberté n'est pas assez convoquée... La liberté de chacun, et donc sa responsabilité.

Qu'on ne s'y trompe pas... Je ne vise pas une École dépourvue de tout cadre ! La liberté n'est pas l'anarchie... Il est fondamental que l'École offre à tous les membres de la communauté éducative, élèves d'abord, mais aussi enseignants et personnels d'éducation, les familles aussi, les conditions favorables à un environnement éducatif, un « écosystème » rassurant et protecteur, à tous points de vue... Une « maison sûre » ... Une maison où l'on prend soin les uns des autres... Une maison où règne un climat bienveillant et soucieux du respect de chacun... Mais faudra-t-il une fois encore mettre en concurrence « sécurité du cadre » et « liberté éducative », comme s'il fallait renoncer à la seconde pour assurer la première ? Alors que nous savons bien que la seconde, la liberté, concourt à une École qui se soucie des autres, comme nous savons qu'un cadre sécurisé est au service de nos libertés...

Oui, je défends à nouveau devant vous **l'École de la liberté, de la liberté responsable !**

Cette liberté, nous la vivons au quotidien, c'est l'autonomie et la responsabilisation de nos établissements, celle des chefs d'établissement, celle des équipes éducatives. C'est un état d'esprit qui s'incarne concrètement dans des acteurs et dans des actes ! Elle apporte aux dispositifs

éducatifs de la diversité, de l'énergie, de la souplesse, de l'intelligence dans le fonctionnement. Elle permet une pratique développée de la subsidiarité et un sens plus affirmé de la solidarité, puisque les deux sont toujours liées. Elle est synonyme de responsabilisation et donc de davantage de motivation, d'engagement qui permettent aux équipes éducatives de donner le meilleur d'elles-mêmes.

Mais la liberté n'est pas que cela... Non, la liberté n'est pas seulement une question d'organisation du système éducatif... Dans le projet de l'Enseignement catholique, **la liberté responsable est avant tout une finalité éducative...** On forme en effet l'intelligence des jeunes pour les rendre libres et responsables. Et d'ailleurs, pas seulement leur intelligence, mais aussi leur capacité à agir, et, permettez-moi de le dire ainsi, leur cœur, c'est-à-dire leur intériorité comme leur souci des autres... « Tête, mains et cœur », comme le résume le pape François... J'aurais même envie de vous parler de ce vieux mot de « vertu » : cette force intérieure, cette robustesse qui permet à chacune et à chacun de vivre « debout », d'avoir une « vie pleine », une vie libre et digne de l'homme... C'est cette liberté intrinsèque que les familles recherchent et choisissent. Ce choix, elles ne le font pas par défaut comme on l'entend trop souvent, ni même, je le crois, « inconsciemment »...

En écoutant les attentes des parents, nous retrouvons la parfaite illustration de ce que j'évoquais à l'instant, entre cadre sécurisé et liberté...

On nous dit – et vous écrivez souvent ! – que la motivation de leur choix de l'École catholique est du côté du « cadre sécurisé ». Je ne dis pas que c'est faux ! Mais ma conviction profonde est différente... C'est bel et bien cette éducation à la liberté responsable qui les motive. C'est-à-dire que les familles recherchent pour leurs enfants – même si c'est parfois un peu confusément – la finalité de ce que nous appelons l'éducation intégrale. Ce n'est donc pas seulement le cadre en tant que tel que les familles recherchent, mais ce qu'il permet ! Ce qu'il permet de faire grandir chez leurs enfants.

Pour ces familles, et plus encore pour les élèves qu'elles nous confient, **je suis convaincu qu'il faut parler de liberté responsable, pour éduquer à la liberté responsable.**

Entendons-nous bien, je ne défends pas ici un contre-modèle ! Je ne me soucie pas de liberté pour être en opposition avec le système... Ce n'est pas cela la liberté, encore moins la liberté responsable ! Notre liberté, nos marges d'autonomie se conjuguent parfaitement avec notre association à l'État. C'est même en exerçant cette liberté responsable que nous apportons notre contribution originale, et que nous remplissons notre rôle de partenaire loyal. Évidemment, de son côté, l'État doit donc continuer à garantir à l'École catholique les conditions de cette liberté ; elle pourra ainsi participer encore davantage à sa mission éducative et à la cohésion de la société.

En raison de tout cela, et au service de tout cela, l'École d'aujourd'hui a besoin de liberté, elle a besoin de marges d'autonomie et de souplesse pour avancer. On le voit bien : **quand la liberté est permise, elle porte ses fruits.**

* * *

Ayant dit tout cela, que puis-je vous dire de l'actualité de cette rentrée ?

Je vais faire le point sur les sujets que vous attendez naturellement...

Un point sur la rentrée de l'Enseignement catholique

L'évolution des effectifs constatés à cette rentrée ne confirme pas la tendance observée l'année dernière, pour la rentrée 2022. Autrement dit, **relativement**, c'est une bonne nouvelle, mais relativement... La rentrée 2023 constitue donc, en l'état de l'analyse possible des effectifs, une bonne surprise, comparée à la rentrée 2022.

Certes, **nous perdons des élèves**. C'est inévitable en raison de la démographie... **Mais nous en perdons nettement moins que ce qui était prévu**.

L'Enseignement catholique enregistre à cette rentrée 2023 une baisse totale de ses effectifs (post-bac inclus) de 8 437 élèves relevant de l'Éducation nationale. Cette baisse globale est plus de deux fois inférieure à la perte enregistrée l'an dernier (-18 000 élèves).

L'enseignement agricole, quant à lui, enregistre dans ses voies scolaires une baisse de 190 élèves. Il rompt ainsi avec la tendance baissière de ces dernières années, ce qui représente une bonne nouvelle puisque ses formations sont un levier indispensable et essentiel pour la réussite de la grande loi d'orientation agricole portée par le ministre, Marc Fesneau.

Je reviens aux établissements relevant de l'Éducation nationale pour détailler un peu. Le ralentissement de la baisse est particulièrement dû au premier degré. Les écoles catholiques sont en recul de 5 720 élèves à la rentrée 2023, ainsi répartis : une quasi-stabilité en préélémentaire (+300 élèves) et une baisse de 6 000 élèves en élémentaire. La bonne nouvelle est donc du côté des maternelles, et nous nous en réjouissons.

En second degré, l'évolution est plus contrastée : nous enregistrons une perte de 2 717 élèves se décomposant ainsi : une quasi-stabilité en collège (-581 élèves), une perte de 869 élèves en LEGT, une hausse de 1 640 élèves en LP, une nouvelle baisse significative de -2 413 étudiants en BTS et une baisse moins importante des effectifs en CPGE (-146).

Que faut-il retenir ? En collège, comme en maternelle, c'est-à-dire là où s'opère le plus nettement le choix des familles, notre attractivité demeure. Si l'évolution des effectifs en lycée d'enseignement général et technologique est moins favorable que prévue, les nouvelles sont bonnes du côté des lycées professionnels. Certes, il y a encore des incertitudes sur le statut scolaire ou l'apprentissage de ces élèves. Mais qu'importe au bout du compte ? Ils seront là pour se former... Il semble bien que l'Enseignement catholique mette ainsi fin à quatre années de baisse. Nous voulons y voir les premiers effets des efforts faits dans notre réseau, depuis des années, pour revaloriser cette voie de formation.

S'agissant des apprentis, nous en recensons déjà, à ce jour, près de 37 000 dans les établissements catholiques relevant de l'Éducation nationale et 9 500 dans les établissements du Cneap – enseignement agricole – (+8%). Soit 46 500 en tout.

Du côté des formations post-bac : malheureusement, pas de surprise ! Nous perdons à nouveau plus de 2 500 étudiants en BTS et en CPGE. Cette baisse était attendue, elle est cohérente avec les cohortes précédentes. Chacun est conscient que ces formations réclament une adaptation,

pour correspondre aux parcours actuels, mais plus encore peut-être aux attentes des élèves eux-mêmes...

La démarche Prospective

D'une manière globale, il semble bien que pour un certain nombre de territoires, les effets de la *démarche Prospective*, dans laquelle nous sommes entrés depuis quelques années, se fassent sentir positivement. Je pense bien sûr d'abord à ceux qui ont travaillé à une adaptation de l'offre éducative ; cela peut être à la faveur de restructurations, de rapprochements, voire de fusions, comme à Nantes.

Sans oublier la création d'établissements, *Saint-Colomban, à Serris (77)*, ou ceux qui se déplacent pour s'implanter dans un bassin plus dynamique démographiquement ou plus accessible aux familles ; ou encore pour prendre une nouvelle forme qui les rende plus attractifs.

Je pense aussi au travail entrepris par d'autres territoires pour construire une offre plus ajustée au parcours des élèves... en particulier dans les voies professionnelles... et à ceux de nos établissements qui poursuivent, renforcent ou s'engagent dans une plus grande mixité sociale et scolaire, en favorisant l'accueil de tous ; et aux treize établissements qui bénéficient d'un CLA (*Contrat local d'accompagnement*) qui travaillent en réseau dans le cadre de la démarche Prospective. Je me réjouis d'ailleurs que le ministre Gabriel Attal ait confirmé tout l'intérêt de ce dispositif.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence toutes les réalisations en matière de créativité pédagogique et éducative, qui est l'un des axes de la Prospective. Tout autant que ceux de nos établissements qui affermissent leur projet éducatif, en imaginant les voies nouvelles d'une tradition vivante, celle de l'éducation intégrale référée à l'Évangile. C'est évidemment ce « cœur de métier » et ce charisme propre qui font et feront l'attractivité de nos établissements aujourd'hui et demain...

Tous ces éléments illustrent bien **la fécondité de la liberté et de la responsabilité...** Ils témoignent dans ces différents champs, que l'engagement libre des acteurs et la responsabilité qu'ils ont de leurs projets éducatifs sont les clefs du succès.

* * *

L'Enseignement catholique participant au système éducatif à sa manière propre

Je voudrais évoquer ici avec vous quelques sujets de l'actualité du système éducatif, puisque nous en sommes évidemment partie prenante. En même temps, je le souligne d'emblée : certes nous y participons, mais à notre manière propre.

Une fois encore, il s'agit de liberté responsable, pas de contre-modèle. Cette appropriation singulière est un gage de notre participation loyale, comme de notre contribution spécifique.

Pacte et FIP

Les récents dispositifs gouvernementaux, portés par le ministre de l'Éducation nationale, du Pacte ou du *Fonds d'innovation pédagogique*, permettent de donner davantage de marges de manœuvre

aux établissements et de liberté aux chefs d'établissement et à leurs équipes éducatives, tout en les responsabilisant. L'Enseignement catholique s'en saisit volontiers.

Le Pacte : Les établissements de l'Enseignement catholique sont nombreux à s'en être emparés. Le *Pacte* permet une reconnaissance de l'engagement des enseignants et offre un levier de pilotage et de *management* digne d'intérêt. En même temps, il apporte un appui à l'animation éducative globale des établissements. Difficile de ne pas y discerner un facteur de liberté responsable.

Le Fonds d'innovation pédagogique : Mis en place dans le cadre du CNR éducation, il constitue une chance pour les communautés éducatives, en leur permettant de vivre une dynamique pédagogique commune, essentielle pour faire évoluer les pratiques de classe et d'établissement. Là encore, la liberté donnée aux équipes est un vrai levier, dont nos chefs d'établissement ont commencé à se saisir.

Après ce « *satisfecit* », des craintes demeurent... La « *révolution copernicienne* » que le Président de la République a appelé de ses vœux l'an passé reste timide dans les pratiques de l'administration de l'Éducation nationale. Les deux dispositifs que je viens de citer ne feront pas *florès* s'ils ne sont pas accompagnés d'un changement de paradigme. En bien des endroits, ils sont gérés de manière excessivement bureaucratique, ce qui les tue dans l'œuf, et ne leur assure pas le succès escompté.

L'attractivité du métier d'enseignant

Parler de liberté responsable en éducation n'aurait aucun sens sans une préoccupation accrue pour le métier d'enseignant.

Les résultats aux concours : Les résultats au concours de recrutement des enseignants sont bons cette année 2023 et confirment la tendance déjà observée l'an dernier. Les candidats aux concours de recrutement de l'enseignement privé réussissent bien et nos concours rendent quasiment à 100%, ce qui veut dire que tous les postes offerts aux concours sont pourvus. Nous devons ces bons résultats à la qualité de la formation et de la préparation aux concours par nos instituts de formation (Isfec) que nous offrons aux étudiants et sans doute aussi aux choix, délibérément différents que nous avons fait en 2020 lorsque nous avons mis en œuvre, à notre manière propre, dans le cadre de notre liberté, la réforme de la formation initiale.

Ceci ne signifie pas que nous considérons être à l'abri des difficultés de recrutement des enseignants. Mais notre situation n'est pas comparable avec celle, dont vous vous faites régulièrement l'écho, qui touche l'enseignement public.

Le remplacement des enseignants : En la matière, nos leviers de mobilisation et d'actions sont, là encore, étroitement corrélés aux marges de liberté dont disposent les équipes éducatives. Lorsque les chefs d'établissement sont confrontés à des absences, de courte comme de longue durée, la flexibilité et les stratégies mises en place permettent que la continuité de l'enseignement soit garantie, après échange d'heures de cours avec d'autres enseignants ou heures supplémentaires pour remplacer des collègues absents. Les solutions mises en place reposent beaucoup sur la solidarité et la motivation des enseignants. Leur attachement au projet, la stabilité de l'équipe et un fort sentiment d'appartenance y concourent largement. Évidemment, le Pacte vient aussi conforter ces solutions, en apportant une reconnaissance à cette motivation.

C'est dans le recrutement des suppléants que nous rencontrons les plus grandes difficultés notamment, vous m'avez souvent entendu le dire, en raison du différentiel totalement injustifié entre la rémunération des suppléants du privé et celle des contractuels du public.

Nous avons été entendus et ce dossier sur lequel nous avons travaillé pendant dix ans est enfin clos. Un décret paru durant l'été crée enfin un véritable statut des maîtres délégués de l'enseignement privé, en alignant leurs conditions de rémunération (à diplôme universitaire égal et en tenant compte des tensions en matière de recrutement) sur celles de leurs collègues du public. Nous ne devrions plus avoir à déplorer la fuite de suppléants vers le public.

La formation par la voie professionnelle

Faire de la voie professionnelle, une « *voie d'excellence* »... Voilà bien un sujet sur lequel l'Enseignement catholique s'est engagé et qui traduit notre participation au système éducatif. Nous y travaillons à notre manière depuis 2018, à travers une dynamique de réseau baptisée « *Excellence Pro* ». Le projet porté par la ministre Carole Grandjean rejoint tout à fait nos orientations, et nous avons eu l'occasion d'en échanger avec elle à plusieurs reprises.

L'esprit de la réforme, qui entend tenir la double logique d'insertion professionnelle et de poursuite d'études réussie en fonction des aspirations des bacheliers-pro, correspond à notre souci de personnaliser les propositions éducatives pour amener chacun de nos élèves vers ce qui lui convient le mieux.

Cette réforme aura d'autant plus de sens si elle est accompagnée d'une vraie réflexion sur l'accompagnement à l'orientation dès le cycle 3. Nous en avons fait une priorité de formation depuis trois ans. Nous sommes convaincus des bénéfices d'un resserrement du lien École-entreprise et nos établissements travaillent à la mise en place des *bureaux des entreprises*. Cependant, cela suscite des inquiétudes, dès lors que nous ne bénéficions pas des moyens financiers prévus pour le public.

Dernier impact de la réforme : l'indispensable transformation de la carte de formation, qui amène à penser solidairement les propositions sur un même territoire. Dans l'intérêt des jeunes, et à l'écoute des entreprises, nous avons la volonté de faire preuve d'agilité et d'adapter notre offre : encore faut-il que nous soyons pleinement associés à la recomposition des cartes de formation.

La vie scolaire

Cette liberté responsable serait invalidée ou contrecarrée si elle ne pouvait s'exercer dans un climat scolaire de qualité, si on n'apportait pas aux équipes éducatives et aux élèves un « bien-être à l'École ».

La lutte contre le harcèlement scolaire : L'intensification des problématiques de harcèlement à l'École rend aujourd'hui encore plus importante la co-vigilance de l'ensemble des acteurs éducatifs – à commencer par les parents d'élèves – pour lutter contre toutes les formes de maltraitance. C'est évidemment une problématique dont nous avons fait une priorité. Depuis 2018, nous proposons tout un ensemble de ressources à nos acteurs éducatifs dans le cadre d'un *Programme de protection des publics fragiles (3PF)*, que nous avons développé : il comporte de nombreuses fiches pratiques, des repères juridiques et éducatifs ; il est diffusé via un réseau de référents régulièrement formés.

À cette rentrée, le « *Plan Boussole* », propre à l'Enseignement catholique, a été imaginé, pour mieux traiter en particulier le harcèlement, en référence à l'éducation intégrale de la personne humaine, au sens de la communauté, à la fraternité.

La laïcité : La question ne cesse jamais d'être d'actualité, *ce qui est déjà un signe de la difficulté* persistante à l'appréhender. Cette fois-ci, à la rentrée, c'est le port de l'abaya. Rappelons d'abord que la loi de 2004 sur le port des signes religieux ne nous est pas applicable. Mais je veux surtout vous dire que cette question est peu prégnante dans nos établissements, et cela sans doute parce que les convictions religieuses n'y sont pas mises à la porte. Au contraire, nous les accueillons. C'est une forme de laïcité qui accorde toute sa place à la rencontre et à la reconnaissance de l'autre, différent. La construction et l'éducation des jeunes impliquent cette rencontre de l'autre, l'accueil de la différence comme une richesse, la fraternité.

En ce sens, L'Enseignement catholique a lancé un dispositif de formation de 200 formateurs Laïcité - chefs d'établissement, personnels ou enseignants - qui forment à leur tour l'ensemble des enseignants et personnels de droit privé des établissements à la contribution originale que l'Enseignement catholique apporte à la laïcité. Nous souhaitons vivre pleinement la laïcité, mais en ayant quelque chose de spécifique à proposer. Notre projet chrétien d'éducation s'articule bien avec la laïcité républicaine, car nous nous situons dans une laïcité d'intelligence qui consacre le respect de conscience et d'expression, la liberté religieuse, la reconnaissance de l'égalité de dignité de chacun et le refus de toute discrimination. Pour nous, la laïcité n'est pas l'absence de religions mais ce qui permet leur coexistence harmonieuse.

* * *

L'Enseignement catholique, oublié des politiques publiques

Il y a ces politiques publiques dont nous sommes partie prenante, loyalement. Il en est malheureusement d'autres à propos desquelles nous sommes oubliés. Peu m'importe de savoir si c'est intentionnel, ou faute de considération, ou encore parce que ça ne semble pas – ou plus – aller de soi... Les faits sont là : nous sommes encore trop souvent dans l'angle mort... *Je sais que je vous le dis tous les ans, et mes prédécesseurs avant moi... Vous pouvez penser que je radote, mais il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier... Je ne me tairai pas ! Certes, nous acceptons que des différences existent entre le public et le privé, du fait de cette liberté à laquelle nous tenons tant ! Mais je n'accepterai pas les inégalités criantes qui persistent entre les élèves du public et ceux du privé, et que nos élèves soient ignorés ou moins bien considérés, en raison de l'établissement qu'ils fréquentent... Nous le martelons quotidiennement.*

Un plan de rénovation énergétique des écoles, sans nous !

Nous sommes particulièrement attentifs au plan du Président de la République pour la rénovation énergétique des établissements scolaires pour « *améliorer la qualité de vie des enseignants et des élèves* », en adaptant les infrastructures pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique, notamment aux vagues de chaleur. La création d'un « Comité d'animation national des rénovations d'école » est une initiative pertinente, tant l'ingénierie de ce projet est complexe. Ce que nous ne comprenons pas, c'est la raison pour laquelle nous sommes totalement exclus de cette politique. La qualité de vie de nos élèves et de nos enseignants compte-t-elle moins aux yeux de la communauté nationale ?

Le chantier est pharaonique et urgent. On parle de 40 milliards d'euros pour les seules écoles publiques. On l'estime à 5 milliards d'euros pour tous nos établissements. Mais comment imaginer qu'il nous sera possible de mener ce chantier à bien sans aucun accompagnement ? Laissera-

t-on 20% des élèves à l'écart des dispositifs permettant d'améliorer leurs conditions de vie et d'apprentissage, comme les conditions de travail de leurs enseignants ?

C'est aussi toute la question du statut de l'immobilier scolaire des établissements associés à l'État qui se pose ainsi, avec les questions fiscales qui l'accompagnent, que nous n'avons de cesse de défendre auprès du gouvernement.

AESH

La non-résolution de la question de la prise en charge financière des AESH sur le temps de la pause méridienne continue de causer de nombreuses ruptures de service au détriment des élèves en situation de handicap. Il s'agit, rappelons-le, d'élèves qui ont une notification spécifique sur le temps méridien parce qu'ils sont dans l'impossibilité de déjeuner seuls en raison de lourds handicaps. Cela ne représente en termes de budget « que » quelques millions d'euros et donc une infime partie dans une enveloppe globale de 2,4 milliards d'euros dédiée aux AESH. Le problème reste pourtant en suspens depuis novembre 2020, ce qui oblige les équipes pédagogiques à « bricoler » des solutions qui ne sont pas satisfaisantes.

Faisant suite aux travaux de la mission d'information sénatoriale sur ce sujet, qui nous a auditionnés, le sénateur Vial porte une proposition de loi visant à assurer la continuité de l'accompagnement des enfants, financée par l'État. Nous demandons qu'elle prospère, avec l'appui du gouvernement, et qu'ainsi soit apportée une solution pérenne à la situation de ces élèves porteurs de handicap.

* * *

Étant donné la place qu'il a occupé dans l'espace médiatique, vous avez tous en mémoire le protocole relatif au plan d'action favorisant le **renforcement des mixités sociale et scolaire** signé au printemps entre l'État et l'Enseignement catholique. J'y reviens pour parler de l'essentiel : sa mise en œuvre.

Parce que je défends la liberté responsable, j'ai parfaitement conscience de ce que nous devons faire par nous-mêmes et mettre en œuvre concrètement dans nos établissements... Nous y travaillons, en particulier sur les contributions différenciées des familles.

Mais nous avons **besoin de l'effort de tous pour progresser et obtenir des résultats tangibles en matière de mixité sociale et scolaire**. L'État tiendra ses engagements, le ministre me l'a confirmé explicitement dès notre première rencontre. Je voudrais aujourd'hui lancer un appel un peu solennel aux collectivités locales...

Il ne m'a pas échappé que l'Association des maires de France s'était élevée contre la méthode « recentralisatrice » du gouvernement, s'agissant du plan de rénovation énergétique des écoles, rappelant leur attachement à leurs compétences scolaires.

Alors, à vous, les collectivités locales, je vous dis « chiche » (comme j'avais dit « chiche » à l'État l'an passé) ! Chiche que vous allez engager votre libre administration, chiche que vous prendrez vos responsabilités pour apporter votre concours équitable à toutes les écoles, à tous les élèves ! Il n'est pas possible qu'en matière de transports et de restauration, les politiques sociales des

collectivités continuent à être à ce point discriminantes pour les familles, en particulier les plus modestes. Il n'est pas possible que quand la décision vous revient de faire bénéficier les écoles de votre commune de plans nationaux d'aides publiques en matière de numérique, ou de transition énergétique, nos établissements sortent de vos radars...

Soyons clairs. Je n'exonère pas l'État de sa propre responsabilité. Il doit être à nos côtés, et aux côtés des collectivités locales...

La liberté suppose les conditions de la liberté, de la liberté de choix en particulier... Cette liberté doit pouvoir s'exercer concrètement... Et ce que je constate, c'est qu'il demeure trop d'obstacles à cet exercice concret. Or, le défaut de liberté de choix est un obstacle à l'accueil de tous... Contrairement à certaines idées reçues, ce n'est pas la liberté de choix qui conduit à l'entre-soi social et scolaire, mais son absence... C'est notre responsabilité pour une part, mais c'est aussi la responsabilité des pouvoirs publics de garantir aux familles les conditions concrètes de ce choix.

Je crois que c'est un choix de société ! Il faut être convaincu de l'importance de la liberté d'enseignement comme facteur de pluralisme et de diversité scolaires, être convaincu et reconnaître que ce pluralisme répond à un besoin scolaire. C'est l'un des fondamentaux de la loi Debré, que l'on a un peu trop oublié ou négligé : celui de « besoin scolaire reconnu ».

Nous ne sommes pas la variable d'ajustement de l'école publique, nous ne sommes pas simplement des supplétifs, nous n'existons pas par défaut... Nous existons pour nous-mêmes, pour offrir aux familles et aux élèves une proposition éducative différente, qui a sa propre valeur, et qui répond à une attente éducative, à un besoin scolaire.

C'est bien l'état d'esprit du Pacte éducatif global initié par le pape François : des formes diverses et complémentaires d'éducation sont appelées à concourir librement et de manière responsable à l'immense tâche d'éducation dont le monde et notre société ont besoin.

Pour rejoindre les élèves dans leur diversité, et donc accueillir des élèves aux besoins scolaires et éducatifs divers, il faut de la diversité scolaire. Nous le croyons, c'est l'établissement, sa communauté éducative qui imagineront, avec leur projet, la meilleure offre d'éducation adaptée au besoin des élèves accueillis.

Il faut donc en appeler plus que jamais à la liberté et à la responsabilité des acteurs, pour éduquer à la liberté responsable.

Je vous remercie.